



Vendredi 16 novembre 2018

POINT SUR LA SITUATION APRÈS LE DRAME DE LA RUE D'AUBAGNE La ville de Marseille mobilisée face à l'urgence

Actualité du vendredi 16 novembre

Afin de répondre efficacement et dans les meilleurs délais aux besoins des sinistrés, un centre d'aide ouvrira, à l'initiative de Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille, ses portes lundi 19 novembre 2018 au 2, rue Beauvau dans le 1^{er} arrondissement à 8h30.

ÉVACUATION

Nombre d'immeubles évacués :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **46 immeubles évacués depuis le 5 novembre 2018**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **56 immeubles évacués depuis le 7 novembre 2018**
- **Total : 102 immeubles évacués**

Nombre de personnes évacuées depuis le 5 novembre 2018 :

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **438 personnes ont été évacuées**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **410 personnes ont été évacuées**
- **Total : 848 personnes ont été évacuées**

HÉBERGEMENT

La ville de Marseille héberge aujourd'hui,

- Périmètre de la rue d'Aubagne : **419 personnes**
- Périmètre hors rue d'Aubagne : **410 personnes**
- **Total : 829 personnes**

Toutes les personnes sont hébergées dans 14 hôtels de la commune.

RELOGEMENT

Nombre de relogements

- A ce jour, la ville de Marseille a identifié **190 logements sociaux disponibles, dont 76 en centre-ville. 11 logements privés ont également été identifiés en centre-ville.**
- **197 ménages** ont été reçus afin d'exprimer leur besoin respectif.
- **3 ménages** ont accepté un relogement temporaire.
- **43 ménages** ont accepté un logement définitif dont 1 bail signé
- 3 ménages ont signé une convention d'occupation précaire
- 5 refus de logements.

Relogement des personnes évacuées suite à un arrêté de péril

Le propriétaire doit assurer le relogement des occupants. Le nouveau logement doit être décent et correspondre aux besoins des occupants. En cas de défaillance du propriétaire, le maire prend les dispositions nécessaires pour reloger les occupants aux frais du propriétaire et majorés d'intérêts. Le propriétaire peut également faire l'objet de poursuites pénales.

TRANSPORT

- **Abonnement RTM - Cartes hebdomadaires** : Toutes les personnes sinistrées (en priorité pour les personnes évacuées de la rue d'Aubagne) peuvent demander une carte auprès des référents de la ville de Marseille présents dans les hôtels et les écoles, ainsi qu'en mairie des 1^{er} & 7^e arrondissements.

A ce jour, la ville de Marseille a mis à disposition environ 900 cartes de transport.

RESTAURANT SOLIDAIRE DE LA CITE DES ASSOCIATIONS

Depuis l'ouverture du restaurant solidaire le 10 novembre au soir, près de 1000 repas ont été servis aux sinistrés.

L'ensemble des actions citées sont entièrement prises en charge par la ville de Marseille.

Ces données sont susceptibles d'évoluer à tout moment.